

L'illustré a récemment publié un article titré «Vevey, c'est le Far West». Les citations qu'il contient devraient, si l'éthique journalistique est un minimum respectée, refléter dans une mesure adéquate les propos de la personne interviewée. **Si c'est bien le cas, la crise qui secoue notre ville vient d'atteindre un nouveau degré de gravité.**

Mme Elina Leimgruber aurait dit au journaliste de *L'illustré*: «*Nos deux collègues, qui siégeaient au Conseil de fondation d'Apollo, n'ont jamais informé la municipalité des dysfonctionnements de celle-ci. Aucune information factuelle n'a été transmise lors des séances*».

Or le rapport de la Commission de gestion sur l'année 2017 (rapport 05/2018) traite de ce point:

En page 78, ce rapport informe que «*suite à une enquête interne, menée par le Municipal en charge de la DASLI, ce dernier portera à la connaissance de ses collègues en séance de Municipalité un document qui fait état de graves dysfonctionnements au sein de la Fondation Apollo, qui l'ont amené à geler temporairement la subvention dans l'attente d'informations plus complètes. Or la majorité de la Municipalité lève cette mesure, comme cela a été confirmé lors de l'audition de la Municipalité le 30 mai 2018*».

Plus loin en page 101 (Annexe 2 – Transcription de la séance du 30.05.20[18]), le même rapport de la Commission de gestion rend compte des propos de Mme Leimgruber: «*Lorsque M. Agnant nous a fait lecture d'un document de deux pages, dans les divers, la Municipalité n'a pas eu le temps de véritablement prendre position.*» Cette phrase a d'ailleurs été reprise dans un article de *24 heures* du 29 juin 2018. A la page suivante du rapport de la commission de gestion, on lit encore que «*Mme Leimgruber dit que M. Agnant a demandé de ne pas payer la subvention et rappelle que cette problématique a été posée dans les divers. Si M. Agnant veut [voulait] faire cette demande, il doit [devait] argumenter dans le cadre de l'ordre du jour d'une séance de la Municipalité pour en faire une proposition de décision municipale*».

Le rapport de la commission de gestion a pu être critiqué, sur la forme, ou sur le droit qu'il avait de traiter de certains éléments. Mais la véracité des propos qu'il rapporte n'a jamais été contestée. Pas plus que ces propos n'ont été démentis après qu'ils aient été répercutés par *24 heures*. On doit donc les tenir pour authentiques.

Il est ainsi acquis que la syndique et la municipalité dans sa composition d'alors ont eu connaissance de la demande de geler la subvention à Apollo.

Il est aussi acquis que la syndique et la municipalité ont été informées par le municipal en charge du dossier qu'à son avis la gestion de cette fondation posait des problèmes.

Le document qu'il a alors lu faisait deux pages, ce qui atteste qu'il a fourni un certain nombre au moins «d'informations factuelles» à ses collègues.

Le fait que ces informations ne soient pas apparues au bon point de l'ordre du jour ne change rien au fait qu'elles ont été dites par l'un et entendues par les autres.

L'affirmation prêtée à Mme Leimgruber par *L'illustré* revient à prétendre au contraire que la municipalité n'a jamais été tenue au courant et qu'aucune information factuelle ne lui a été donnée. **C'est manifestement faux.**

De deux choses, l'une:

- soit l'article de *L'illustré* attribue à Mme Leimgruber des propos qu'elle n'a pas tenus. Et alors il serait urgent d'exiger un rectificatif, voire d'attaquer le journal en justice.
- soit ces propos ont été effectivement tenus par Mme Leimgruber et ils sont mensongers.

Mes questions :

- Mme Leimgruber a-t-elle effectivement tenu les propos qui lui sont attribués par *L'illustré* ?
- Si ce n'est pas le cas, a-t-elle demandé un rectificatif au journal ?
- Et si c'est bien le cas, de semblables affirmations contraires à la vérité ont-elles été faites à d'autres occasions, par exemple lors d'échanges avec le Conseil d'Etat ou avec le procureur, suite aux procédures pénales qu'elle a initiées ?

Alain Gonthier
pour le groupe Décroissance-Alternatives